



Procès-verbal du Conseil général de Romainmôtier-Envy

Mardi 9 décembre 2025

Le président Fréville Laforge souhaite la bienvenue aux membres du conseil général. Il annonce la présence du journaliste Serge GOY pour l'Omnibus. Il précise que cette séance sera enregistrée. Il rappelle aux visiteurs et visiteuses qu'ils n'ont pas le droit de vote et de parole. Au vu du nombre de sujets à traiter, il demande aux conseiller·ères d'être le plus succinct·es possible.

1. Appel nominal

Sont présent-e-s :

Baehni Luc, Besson Anne-Marie, Bieri Ulysse, Blum Anne, Bonvin Barbara, Boulaz Marius, De la Touche Isabelle, Durnat Caroline, Firmann-Gaulis, Caroline, Gaudard Michel, Henchoz Guillaume, Hostettler Grégoire, Huber Venera, Jordan Michel, Kuster Kim, Laforge Frédéric, Lavanchy Sébastien, Lugon Pascal, Mauron Guy, Moinecourt Jacques, Moinecourt Martine, Naito Baptiste, Orlovskaya Tatyana, , Perreault Nicole, Perreault Sylvie, Rasori Alessandro, Rey Benjamin, Reymond Delphine, Rézenne Marlène, Vincent Michel, Wettstein Harri, Zimmermann Christine.

Sont excusé-e-s :

Benz Jacqueline, Benza Isabelle, Besson Jean-Jacques, Blanc Michel, Blanc Valentina, Blum André, Boulaz Johann, Boulaz Martine, Boulaz Roland, Desarzens Christophe, Mezenen Sandrine, Panchaud Damien, Perreault Julien, Rémy Christophe, Reymond Jan, Siggen Manuel, Soares Jérémie, Turk François

Sont absent-e-s :

Duvauchelle Annika, Jan Laurent, Massard Nicolas, Nicod Stéphane

Avec 31 conseillers généraux présents sur 53 le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, avec retrait par la municipalité du point n°5 préavis 3/2025 Tour de la Torture et une demande de traitement en priorité du préavis n°10/2025 budget 2026.

3. Adoption du procès-verbal du mois d'octobre 2025

Le procès-verbal est approuvé.

4. Assermentations et démissions

Micaël BÜRKI est assermenté.

Le président n'a reçu aucune demande de démission.

5. Préavis 03/2025 : Appartement de la Tour de la Torture, rénovation complète

Point supprimé.

Un conseiller rejoint l'assemblée.

6. Préavis municipal n° 10/2025 – Budget 2026

Il est fait lecture du rapport de la COGEFI.

Le syndic Marc BENOIT précise que la transition concerne en particulier les postes : eau potable, eaux usées et déchets.

Le conseiller Pascal LUGON questionne la modification sur les salaires administratifs. La boursière, Fabienne GOLAY, confirme un déplacement des postes, pour des questions de confidentialité, exigée par le nouveau système MCH2 (Modèle comptable harmonisé).

Un conseiller rejoint l'assemblée.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

7. Préavis 05/2025 : Élaboration d'un plan d'affectation pour les zones d'activités « Derrière-Croy » et « La Diey

La présidente de la COGEFI Marlène REZENNE, lit le rapport de la commission.

Le municipal Yves MOUQUIN précise qu'idéalement ce plan d'affectation aurait dû être élaboré en même temps que le PACOM, mais pour ne pas freiner l'avancement du PACOM, ce projet a été dissocié. Depuis l'initiation du projet et l'aboutissement aujourd'hui il y a eu une évolution notable.

Le conseiller Harri WETTSTEIN demande à quoi correspond le montant de 59'000 CHF.

Le syndic Marc BENOIT informe qu'il s'agit du travail d'un bureau d'architecte, dont les compétences sont nécessaires pour ce projet, notamment en raison d'influences des eaux souterraines.

Le municipal Yves MOUQUIN précise que ce bureau a déjà travaillé pour la commune. D'autres projets sont en attentes (Eco-caverne, entreprise qui veut s'implanter, zone qui a été vendue). Le canton bloque ces projets tant que le plan d'affectation n'a pas été fait.

Le syndic précise quelles sont les parcelles concernées.

Une conseillère rejoint l'assemblée.

Le préavis est adopté avec une abstention.

8. Préavis 06/2025 : annexe II au règlement sur les déchets

Il est fait lecture du rapport de la COGEFI.

8 conseiller·ères rejoignent l'assemblée. Le président précise que la convocation a été envoyée pour 19h30 sans précision, ce qui a pu générer une confusion.

Le municipal Yves MOUQUIN, précise qu'il s'agit du même préavis que l'année dernière, qui permettra d'équilibrer les comptes. Les ajustements peuvent se faire avec un maximum de 25% par année. Le rapport est prêt, il doit être approuvé par la municipalité et sera ensuite mis sur le site internet. Il s'agit d'un réajustement logique même si désagréable.

La conseillère Marlène REZENNE remarque que le changement de tarif est prévu au 1^e juillet 2026 en milieu d'année. La boursière Fabienne GOLAY explique que le préavis doit être validé par le canton avant de pouvoir entrer en vigueur. Il y aura donc deux tarifs pour l'année 2026.

Les chiffres exacts figurent dans le préavis.

Le conseiller Grégoire HOSTETTLER demande la différence entre situation familiale et de ménage. La boursière Fabienne GOLAY explique qu'il s'agit d'une question technique. Elle donne un exemple concret. Jusqu'à ce jour il s'agissait de la situation

familiale : un couple non marié n'avait pas droit aux déductions pour une famille., aujourd'hui ce sera le cas, ce sont les personnes qui composent le ménage qui sont prises en compte.

Le préavis est adopté avec trois abstentions.

9. Préavis 07/2025 : Rénovation de l'éclairage public communal - Passage au LED avec télégestion Smart Lighting

Il est fait lecture du rapport de la COGEFI.

Le municipal Nicolas MEZENEN informe que le parc de l'éclairage public de la commune est vieillissant et nécessitait une mise à niveau importante. La télégestion permettra de gérer à distance par lieu, par heures, l'allumage ou l'extinction des lumières.

Le conseiller Guillaume HENCHOZ demande qui aura le logiciel à disposition.

Le municipal Nicolas MEZENEN répond que la municipalité aura elle-même le logiciel dans ses mains par l'intermédiaire d'une application sur smartphone ou tablette.

Le conseiller Ulysse BIERI est tout à fait favorable à cette mise à niveau, mais il s'étonne de la nouvelle lumière vers la boulangerie, qui selon lui ressemble à un éclairage de supermarché. Il souhaite une orientation.

Le municipal Nicolas MEZENEN précise que 3 points tests avaient été mis en place : un sur la maison de la Dîme, un sur la Ruelle du pavement et un vers l'ancienne poste. Cela donne le degré de luminosité, soit 2700K, soit une lumière blanche chaude. L'intensité peut être modifiée. L'éclairage sera modifié et il faudra s'y habituer.

Le conseiller Michel JORDAN s'exprime également sur les lanternes qu'il considère de type Walt Disney et estime que Romaimôtier mériterait de jolis éclairages.

Le municipal Yves MOUQUIN précise pour le conseiller Ulysse BIERI que les lampes dont il parle sont provisoire, elles ont été remplacées suite à des ampoules qui ont sauté.

Le conseiller Pascal LUGON questionne la sécurité, il craint que quelqu'un hack les lampes qui éclairent les routes. Le municipal Nicolas MEZENEN va étudier la question.

Le syndic Marc BENOIT informe en réponse à la remarque de Michel JORDAN qu'il est prévu de garder ces lanternes qui font partie du patrimoine.

La conseillère Caroline FIRMANN-GAULIS demande si l'extinction nocturne sera maintenue.

Le municipal Nicolas MEZENEN précise que ce sera une décision de la municipalité selon chaque lieu puisqu'il sera possible d'affiner énormément les réglages, par exemple en fonction de détecteurs de mouvements.

La conseillère Martine MOINECOURT souhaite des précisions sur quelle ampoules seront utilisées. Il semblerait que ce soit bien celles utilisées actuellement dans les lieux test, mais avec un abaissement de la luminosité. Elle trouve épouvantable ces lampes à luminosité maximale.

Le municipal Yves MOUQUIN précise que la lampe en place actuellement à la ruelle du pavement est très basse, ce qui donne cet effet d'éblouissement. Cependant la même lampe à 4,5 m de hauteur ne donner pas le même résultat.

La conseillère Martine MOINECOURT demande s'il y a une possibilité de mettre une sorte de cache pour orienter la lumière vers le bas. Actuellement la lumière va dans tous les sens y compris vers le haut ce qui est contraire à ce qui est recommandé pour la biodiversité.

Il s'agira de platines prévues pour que la luminosité soit envoyée vers le bas. L'éclairage doit être le plus continu possible pour une question de sécurité.

Le conseiller Michel VINCENT demande quelle est la différence de consommation.

Le municipal Nicolas MEZENEN informe que l'économie sera de 51% de la consommation actuelle. On passerait de 7000.- CHF à 3500.- CHF.

Le conseiller Pascal LUGON demande des explications techniques sur les LED prévues.

La conseillère Delphine REYMOND demande si la municipalité avait approché d'autres communes pour savoir comment s'est passé ce changement.

Le municipal Nicolas MEZENEN avait discuté avec la commune d'Oulens et pu observer les éclairages à détection de mouvement.

Le conseiller Grégoire HOSTETTLER informe que la ville de Sion a passé au même système.

La conseillère Martine MOINECOURT revient sur les 2700K qui représente la couleur du blanc, pas les lumen qui sont l'intensité. Ces données ne figurent pas dans le préavis, or c'est cette donnée qui est importante et est liée à l'éblouissement. Elle précise que 5lm suffisent pour des piétons, 10lm pour des voitures et 200lm représente ce qu'on peut trouver dans une salle de bain. Elle ne souhaiterait pas habiter dans une salle de bain.

Le municipal Nicolas MEZENEN a surtout souhaité pouvoir baisser la luminosité, mais rappelle que la commune pourra déterminer l'éclairage de certaines rues, mais il rappelle qu'il y a des normes, notamment sur les routes cantonales.

Le conseiller Pascal LUGON estime que l'intérêt est la flexibilité.

La conseillère Kim KUSTER revient sur la lumière de la ruelle du pavement qui éclaire directement sa cuisine jour et nuit. Elle souhaite savoir si la municipalité a prévu de s'ajuster aux besoins de chacun.

Le municipal Nicolas MEZENEN précise que la volonté est de ne pas faire de patchwork, mais trouver une uniformité qui conviendra à la majorité.

Le président Fréville LAFORGE résume qu'actuellement un éclairage est en phase de test, que celui-ci ne convient pas à plusieurs personnes, la municipalité en a pris bonne note. La municipalité a précisé que des changements seront apportés. Il propose qu'une fois ces changements effectués les personnes concernées se rapprochent de la municipalité

La conseillère Martine MOINECOURT aimerait connaître le chiffre exact en lumen, selon le pourcentage qui doit être connu pour répondre aux normes du canton. Elle est tout à fait favorable à ce projet mais souhaite s'assurer qu'on ne fera pas de sur lumen et demande si la commune a présenté son projet à ProKilowatt qui peut offrir un soutien.

Le préavis est adopté avec 2 abstentions et 1 avis contraire.

10. Préavis 08/2025 : Modifications statuts AscoVaBaNO

Il est fait lecture du rapport de la commission.

Le municipal Nicolas MEZENE rappelle l'enjeu de ce préavis, à savoir la nécessité d'augmenter le plafond d'endettement afin de pouvoir effectuer les travaux nécessaires. Il rassure sur l'ordre de priorité qui sera donnée en priorité au Vallon du Nozon (collège à Croy et salle de sport à Vaulion), puis dans un second temps à Vallorbe (nouveau collège et salle de sport).

L'organisation de la structure de l'AscoVaBaNo a évolué avec la création d'un codir restreint, qui se réunira plus régulièrement afin d'avancer efficacement.

Le canton verse une somme aux communes pour les élèves qui sont éloignés du centre du village. L'AscoVaBaNo paie ces frais. Une clé de répartition a été créée pour que les communes reversent ces montants à l'AscoVaBaNo.

La conseillère Sylvie PERREAUD se demande si les barrières de la place du bourg sont payées par l'AscoVaBaNo, elle estime que c'est très laid pour une place du bourg. Le municipal Nicolas MEZENEN y reviendra plus tard, au point 15.

Mme REZENNE s'excuse de n'avoir déposé que les rapports de la COGEFI et pas de la commission Ascovabano.

Le préavis est adopté avec 1 abstention.

11. Préavis 09/2025 : Achat d'un nouveau tracteur

Il est procédé à la lecture du rapport.

Le municipal Michel CHABLOZ explique que le tracteur actuel a 6500 heures au compteur et a 22 ans. Trois offres ont été demandées. Il détaille les améliorations techniques du nouveau tracteur choisi.

Grégoire HOFSTETTER demande la couleur du futur tracteur et souhaiterait qu'elle soit aux couleurs de Romainmôtier soit rouge et blanc. Il demande une précision technique à laquelle le syndic Marc BENOIT répond.

Le préavis est adopté avec 2 abstentions.

12. Lecture des lettres et proposition individuelles

Aucune proposition individuelle n'a été communiquée au bureau du Conseil.

13. Communications de la Municipalité & du Bureau

Le président Fréville LAFROGE communique les dates des Conseils Généraux de l'année prochaine qui seront les 17 mars, 16 juin, 6 octobre et 8 décembre 2026.

Le syndic Marc BENOIT informe qu'avec l'aide la boursière, Mme GOLAY, la municipalité réfléchit à comment mieux maîtriser les dépenses. Notamment en compensant toute dépense par une économie équivalente. Une aide externe a été mandatée, en la personne d'un ancien employé de l'OFCO pour les coacher dans la rédaction du nouveau règlement sur l'eau potable qui doit permettre l'équilibre financier des comptes de l'eau potable, prenant en compte les frais des infrastructures actuelles et la création de réserve permettant de futurs investissements. Une offre sera faite en janvier 2026, avec pour objectif un préavis municipal en fin d'année et une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027.

Le règlement sur les eaux usées sera également mis à jour.

Au niveau des salaires des employés, la municipalité a décidé de suivre son règlement du personnel sauf pour l'indexation au coût de la vie en 2026 et a donc refusé de s'aligner sur la baisse proposée par le conseil d'états à ses employés. Il remercie les employés d'avoir accepté.

Au niveau des routes plusieurs sujets occupent la municipalité. Concernant la sécurité, des difficultés sont apparues avec le fournisseur de signalétiques. Cela concerne le marquage des zones 30 de la Bretenause, du champ des Barres et du Fochau, Le marquage de la zone 20 de la rue du Bourg suivra également. Le marquage de la route de Vaulion avec une ligne jaune et les arrêts de bus, ainsi que la pose de deux potelets sont prévus dès que les conditions seront réunies.

Le projet de la Route de Vaulion dans sa phase d'avant-projet avec l'arrangement trouvé avec la propriétaire de la parcelle 94 pour la création de places de parc. Le

bureau d'ingénieurs RWB a déposé un préprojet de chauffage à distance au canton pour l'enregistrement du dossier aux subventions.

VOé et RWB viendront au 1^e trimestre à une séance villageoise pour présenter l'avant-projet et prospecter de nouveau propriétaires intéressés à se raccorder à ce cadre.

L'entreprise BEATI est en plein travaux de réfection sur les chemins soumis aux améliorations foncières. Le chemin de la déchetterie doit encore recevoir les bas-côtés et sera réouvert en fin de semaine prochaine. Le chemin dit « des Combettes » sera goudronné la semaine prochaine et sera fermé à toute circulation jusqu'à mi-janvier. Le troisième chemin vers en Praël sera en travaux dès mi-février selon la météo. Des informations de fermeture de route ou de déviations seront transmises.

Le prochain rendez-vous aura lieu demain soir déjà, ou même déjà ce soir après ce conseil, avec présentation des tâches et des grands projets de la législature en cours.

Le syndic Marc BENOIT rappelle la distribution des sapins ce samedi à 10h sur la place.

Il remercie toutes les personnes impliquées pour la commune, les organisateurs d'événements, suivis par le municipal Léo PIGUET, les différentes commissions, le bureau, les membres de la municipalité.

Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

Le syndic Marc BENOIT est applaudi.

Le municipal Yves MOUQUN informe que la commune souhaite lancer un « *repair café* », comme à Ballaigues, Yverdon, qui consiste à organiser des points où l'on peut réparer ses objets avec l'aide de bénévoles bricoleurs. La commune mettra un local à disposition. En janvier 2026, une 1^e réunion sera organisée.

Le conseiller Pascal LUGON est membre du *repair café* d'Yverdon, il explique son fonctionnement. L'idée est aussi l'interaction avec les gens.

14. Élections municipales 2026

Le président rappelle que le format du scrutin va changer dès 2026, les élections seront distribuées sur 4 dimanches différents. La 1^e date du scrutin est le 8 mars 2026.

La date de dépôt de candidature sera du 5 au 12 janvier 2026.

Le syndic Marc BENOIT est candidat comme municipal et syndic.

Le municipal Michel CHABLOZ est également candidat.

Le municipal Nicolas MEZENEN informe que malheureusement il ne se portera pas candidat à la suite de ses problèmes de santé et a un travail à 100% qui ne lui permet pas de poursuivre cette mission.

Le municipal Yves MOUQUIN souhaite également se représenter.

Le municipal Léo PIGUET se représente lui aussi.

Demain soir, le 10 décembre 2025, aura lieu une séance de la commune.

15. Rapport des délégués aux associations intercommunales

ORPC (Organisation régionale pour la protection civile) :

Le municipal Michel CHABLOZ rapporte que la manifestation de présentation du PRU s'est bien déroulée avec une dizaine de personnes présentes. Le point de rassemblement est la place du Bourg.

Le municipal Nicolas MEZENEN informe que concernant l'ORPC, certaines communes n'ayant pas accepté la proposition de changement de modification de statuts, des arrangements avec ces communes doit être trouvé avant de poursuivre le processus.

SDISPO (Service Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe) :

Le municipal Michel CHABLOZ informe que les pompiers de Croy sont en manque de 4-5 personnes pour compléter leurs effectifs.

ASCOVABANO (Association scolaire de Vallorbe, Ballaigues et Vallon du Nozon) :
Le municipal Nicolas MEZENEN revient sur la question concernant les barrières. Elles ont été placées à la suite de réclamations d'enseignants et de parents d'élèves suite à des difficultés des élèves à entrer dans les bus ainsi que de parcage de vélos ou poussettes, qui dérangeaient l'accès aux bus. Selon la doyenne qui a donné un retour, ces barrières simplifient beaucoup les choses.

Une personne avait été engagée pour aider à assurer la sécurité autour des bus, mais elle a finalement renoncé. L'AscoVaBaNo poursuit sa recherche d'une personne pour assumer ce poste.

GFVN (Groupement forestier du Vallon du Nozon) :

Le municipal Léo PIGUET informe que le remplacement de deux voitures est prévu, un préavis sera déposé. Il y a une volonté de regrouper sur un même site, le bureau, les archives et l'atelier, potentiellement à Bretonnière. Deux postes seront mis au concours,

AIVN (Association intercommunale du Vallon du Nozon pour l'épuration des eaux) :

Le municipal Léo PIGUET informe que des conduites sont à remplacer, après plus de 50 ans d'utilisation. Le plan directeur permet d'améliorer la prise de décision et collaboration entre la commune et le canton.

UNESCO

Le municipal Léo PIGUET, se réjouit d'annoncer que le canton de Vaud financera à hauteur de 25'000 CHF, la candidature auprès de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. Ce qui représente une belle reconnaissance pour le travail accompli.

La Fondation Pierre Aubert va transformer le mollard des Aubert à la Vallée de Joux en un lieu d'accueil au public, consacré à la vie des paysans horloger, avec visite de son atelier et chambres d'hôtes. L'inauguration aura lieu l'année prochaine.

L'année prochaine également, aura lieu les 40 ans de jumelage avec Nagaoka. En début d'année un groupe de travail sera mis en place.

Le film tourné à Romainmôtier « A bras le corps » sera projeté dans les salles, dès le 11 février 2026. La municipalité offrira 20 invitations pour l'avant-première le 8 février 2026, à 11h au cinéma d'Orbe. Au mois de mai 2026 une projection publique aura lieu dans la maison des moines. Tout le monde est invité.

Applaudissements.

16. Divers

La conseillère Marlène REZENNE informe que sur l'ancienne cuisine militaire en face de chez Mme MOINECOURT, le lierre monte à nouveau dans la toiture, ce qui va abîmer le patrimoine.

Le conseiller Michel JORDAN, a constaté que certains pavés ronds vers la fontaine qui se trouve sur le pont du Nozon avaient été enlevés suite à des travaux, il demande s'il est prévu de les remettre.

Le syndic Marc BENOIT confirme.

La conseillère Delphine REYMOND demande si une séance publique est prévue pour présenter le projet final concernant la route de Vaulion.

Le syndic Marc BENOIT annonce que ce n'est pas prévu, qu'il fait faire la demande cas échéant.

La conseillère Mme MOINECOURT présente ses excuses pour son arrivée tardive aujourd'hui, cependant elle regrette que le président ait décidé de clore la discussion concernant l'éclairage public de manière unilatérale, elle estime que c'est un lieu de débat et d'échange et nomme avoir trouvé cela dédaigneux. Le président Fréville LAFORGE s'excuse et prend note des remarques formulées.

Prochain conseil le mardi 17 mars 2026.

Le président Fréville LAFORGE remercie tous les membres présents, les membres de la COGEFI qui ont eu une charge de travail particulièrement importante, il remercie tout particulièrement le municipal Nicolas MEZENEN pour le travail effectué.

Les personnes arrivées en retard sont priées de s'annoncer afin de vérifier qu'elles figurent bien sur la liste de présence.

Les Conseiller·ères présent·es sont invités à une agape à la Brasserie à l'issue de la séance.

La séance est close à 21h27.

Le président

La secrétaire

Frédéric Laforge

Caroline Durnat